

Votre cadre de vie

Situation de l'Institut et son cadre de vie, la restauration sur place ou à proximité, les sports praticables facilement ou à moindre coût.



La situation géographique

Situé au 1146, avenue du Père Soulas, dans le quartier Hôpitaux-Facultés, l'IFMS est à 10 minutes à pied des hôpitaux et à 30 minutes à pied du centre-ville de Montpellier.

Il est directement desservi par **la ligne de bus n°7** (arrêt "Les sources" ou "Cervantès") et la **ligne N°1 du tramway** (arrêt "Chateau d'Ô" à 10 minutes à pied). Il est également accessible en voiture grâce à son grand **parking gratuit** étudiant. [Cf. Plan des lignes bus/tramway](#)

Un **local à vélos sécurisé** est aussi à disposition des plus sportifs.

La restauration

L'IFMS dispose d'une **cafétéria** avec terrasse, qui dispense des tarifs étudiants. Elle propose chaque jour des plats différents préparés sur place ainsi que de la petite restauration de type sandwich et snacking. L'endroit est situé dans un parc où il fait bon s'installer pendant les pauses.

Il est aussi possible d'accéder aux **restaurants du personnel du CHU** situés à Lapeyronie et Gui de Chauliac, grâce à sa carte magnétique créditée.

Petits commerces

L'Institut se situe dans une rue étudiante, qui comporte toutes les commodités.

Pour les sportifs

Ils seront à proximité du stade Philippidès et des locaux de l'Association Sportive et Culturelle du CHU (salle de musculation/cardio/training). Celle-ci pratique des tarifs étudiants attractifs.

Trouver un logement

Dès que l'étudiant sait dans quel établissement il étudiera, il peut demander [un logement étudiant](#). Proches du campus et à loyers abordables, ces logements sont idéalement pensés pour les étudiants. Si aucun logement n'est disponible, [des aides](#) peuvent être octroyées pour **appuyer les dossiers des locataires** afin d'obtenir un logement du parc privé ou public.

CROUS : <http://www.crous-montpellier.fr>

ESPACE ETUDIANT : <http://espace-etudiant.com>

RESIDENCES ESTUDINES : <https://www.estudines.com>

Préparer son installation dans le logement

Environ 2 semaines avant l’emménagement, l’étudiant doit s’occuper des démarches pour **l’installation d’internet**, car les délais d’intervention sont souvent de 10 à 15 jours. Cette étape n’est pas nécessaire si l’étudiant [ne pense pas utiliser de box pour avoir internet](#) mais plutôt utiliser la **connexion partagée** de son smartphone ou **une box 4G+** qui n’a pas besoin d’être raccordée au réseau internet ADSL/fibre.

Une semaine avant l’arrivée dans le logement, il est temps **d’ouvrir le contrat d’électricité**, car le délai de mise en service est de 5 jours ouvrés. Parallèlement, il faudra contacter un assureur pour **mettre en place une assurance habitation**, car il faudra fournir une attestation lors de l’état des lieux.

INSTITUT DE FORMATION AUX MÉTIERS DE LA SANTÉ (IFMS)

1146 avenue du Père Soulas
34295 Montpellier cedex 5